

AVIS DU MAIRE	
VILLE de MAGNY-SUR-TILLE	PC 021 370 23 R0014
Demande déposée le 13/12/2023, affichée en mairie le 13/12/2023	
Par :	CS de Magny-sur-Tille
Demeurant à :	188 Rue Maurice Béjard 34080 MONTPELLIER
Pour :	Centrale solaire au sol
Sur un terrain sis à :	LE MARAIS 21110 MAGNY-SUR-TILLE

LE MAIRE

à

Madame la Directrice
Départemental des Territoires
Division du Dijonnais
57, rue de Mulhouse
BP 53 317
21033 DIJON CEDEX

- Projet relevant de la compétence de l'Etat -

Madame la Directrice,

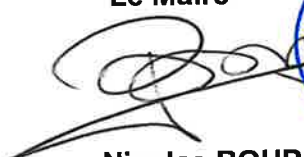
Pour ma part, je vous informe que le projet référencé ci-dessus peut faire l'objet d'un AVIS FAVORABLE, sous réserve des prescriptions suivantes :

- les eaux de ruissellement seront recueillies avant leur arrivée sur le domaine public.
- Après la construction du site, la voie d'accès devra être remise en état par le pétitionnaire depuis la rue de Magny jusqu'à la parcelle. Les travaux correspondants devront être réalisés en concertation avec les services techniques de Dijon Métropole : Direction Espace Public et Cadre de Vie de Dijon Métropole – Direction Paysage et Espace Public – CS 73310 – 21033 Dijon Cedex.
- Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle. Les surverses (trop-pleins), les systèmes pluviaux privés, vers le fond inférieur, sur l'espace public, notamment la voirie, et dans les réseaux existants sont formellement interdites.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

MAGNY-SUR-TILLE, le 30/01/2024

Le Maire


Nicolas BOURNY

